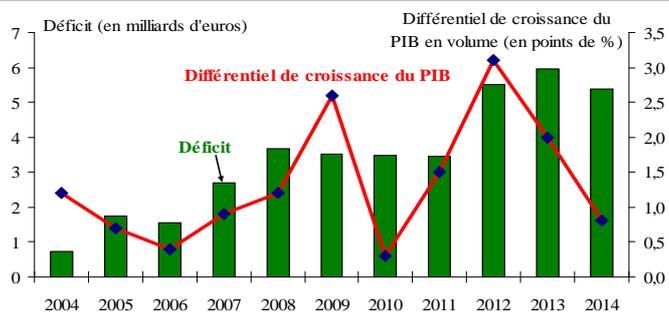




Creusement du déficit bilatéral de la France avec l'Italie depuis dix ans

Le déficit commercial bilatéral entre la France et l'Italie se creuse depuis dix ans, passant de -0,7 milliard en 2004 à -5,4 milliards en 2014. En effet, depuis 2004 les exportations françaises vers l'Italie stagnent, tandis que les importations s'accroissent, en lien avec l'augmentation du différentiel de croissance entre les deux pays. Cette détérioration touche la plupart des produits, plus particulièrement les biens traditionnels, mais aussi certains produits à relative forte valeur ajoutée. La dégradation est marquée dans l'automobile ou le matériel informatique, du fait du faible dynamisme des exportations françaises. Elle est également nette pour les machines et les produits métallurgiques. La France résiste mieux sur les produits liés au luxe (bijoux, maroquinerie et chaussures).

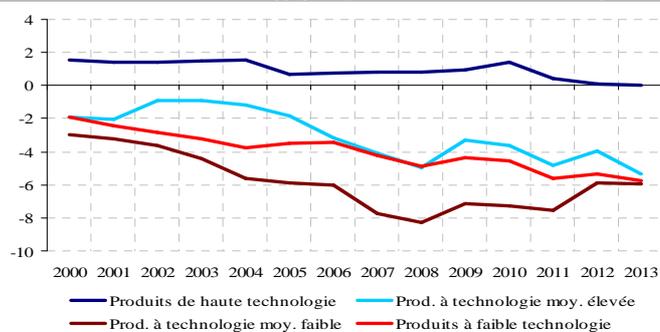
Graph.1 : Evolution du déficit bilatéral de la France vis-à-vis de l'Italie (en milliards d'euros) et du différentiel de croissance entre les deux pays (*)



Sources : Douanes et Eurostat

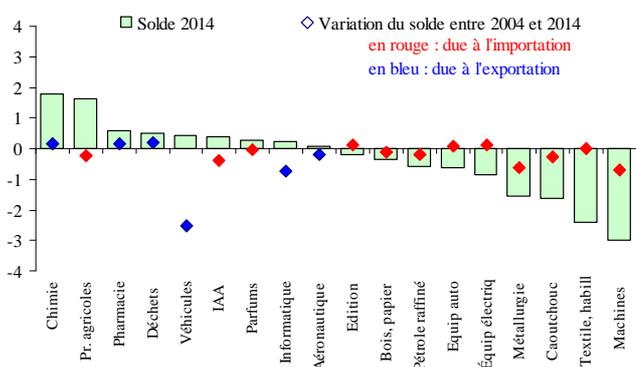
(*) : Le différentiel de croissance est l'écart entre le taux de croissance du PIB en volume de la France avec celui de l'Italie. Cet écart est maximal en 2012 (3,1 points), alors que le déficit bilatéral atteint 5,5 milliards.

Graph.2 : Evolution du solde bilatéral France-Italie, par niveau technologique (en milliards de dollars)



Source : Base Chelem (CEPII)

Graph.3 : Soldes bilatéraux par produit en 2014 et variations entre 2004 et 2014 (en milliards d'euros)



Source : Douanes

Guide de lecture : Le déficit des machines est de 3 milliards en 2014. Il se dégrade de 0,7 milliard par rapport à 2004, du fait surtout de la hausse des importations.

Creusement du déficit bilatéral avec l'Italie depuis dix ans

La France et l'Italie occupent respectivement les deuxième et troisième places des économies de la zone euro (derrière l'Allemagne). Cependant, l'Italie affiche de meilleures performances en matière de commerce extérieur puisqu'elle passe d'un déficit commercial de -1 milliard en 2004, à un excédent commercial de +43 milliards en 2014. Dans le même temps, la France voit son déficit se creuser pour atteindre -71 milliards en 2014, contre -15 milliards en 2004.

Au cours des dix dernières années, le déficit bilatéral entre la France et l'Italie s'est ainsi nettement alourdi, passant de -0,7 milliard à -5,4 milliards (soit le 4ème déficit bilatéral de la France derrière la Chine, l'Allemagne et la Belgique). En effet, depuis 2004 les exportations françaises vers l'Italie stagnent, tandis que les importations s'accroissent en moyenne de 1,3 % par an.

Cette détérioration du solde bilatéral reflète notamment le différentiel de croissance du PIB en volume entre la France (+0,8 % par an sur dix ans) et l'Italie (-0,4 %), toujours favorable à la France (graphe 1). Elle traduit le fait que la demande intérieure de la France est plus dynamique que celle de l'Italie. Cependant, d'autres pays réussissent mieux que la France sur le marché italien, ce qui suggère que la spécialisation sectorielle joue également un rôle important dans les échanges. En effet, l'Italie dispose d'avantages comparatifs révélés (indicateur ACR) pour de nombreux produits de moyenne technologie pouvant expliquer ses meilleures performances à l'exportation (moteurs, machines...).

Détérioration du solde sur toutes les gammes technologiques

La décomposition du solde par niveau technologique reflète approximativement ce qu'on sait sur les spécialisations respectives dans les deux pays (graphe 2). La France a des avantages comparatifs dans les produits de haute technologie, mais voit ses excédents progressivement rognés. En revanche, malgré une amélioration depuis 2009, le creusement des déficits est net pour les produits de moyenne et faible technologie, qui constituent l'épine dorsale de la spécialisation italienne.

La photographie des soldes bilatéraux par produit illustre toutefois imparfaitement les avantages comparatifs des deux pays. On retrouve bien certains points forts de la France à l'exportation, comme la pharmacie, la chimie ou les produits agricoles (graphe 3). Par contre, l'excédent aéronautique est minime, en raison de la faiblesse des livraisons directes à l'Italie. A l'inverse, les avantages de l'Italie portent surtout sur les secteurs traditionnels, mais aussi sur les machines, traduisant par là même une montée en gamme de ses exportations.



Nette réduction de l'excédent automobile

Si la France conserve des excédents dans certains secteurs, la plupart se dégradent au cours des dix dernières années.

La forte érosion de l'excédent automobile, qui est de 0,4 milliard en 2014 après 3 milliards en 2004, explique la moitié du creusement du déficit bilatéral. Celle des produits informatiques et électroniques est également marquée. La détérioration des soldes automobile et informatique vient plus de la chute des exportations que d'une recrudescence des importations. Ces deux biens sont en effet produits majoritairement à l'étranger, en particulier dans les nouveaux Etats membres (NEM) et en Chine, principaux concurrents de la France sur le marché italien.

Parmi les autres points forts de la France à l'exportation, les excédents de la chimie et des parfums et cosmétiques se maintiennent. En revanche, ceux des produits agricoles et agroalimentaires diminuent, du fait de la croissance rapide des importations.

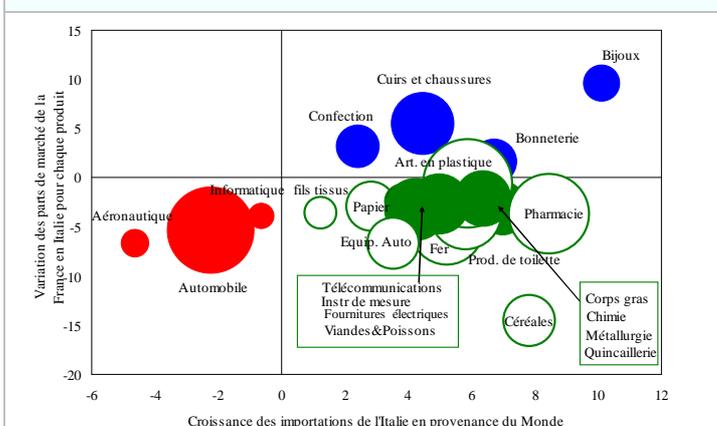
S'agissant des produits à moyenne et faible technologie, où la France accuse des déficits, la dégradation des soldes est plus nette. La hausse des importations de machines contribue ainsi à l'alourdissement du déficit et traduit la montée en gamme des produits achetés à l'Italie. Les déficits s'accroissent également sur les biens traditionnels de faible technologie (fer et acier, caoutchouc et plastique, bois et papier), où la France est peu compétitive.

Redressement de certains soldes liés au luxe

Si la France affiche en 2014 un déficit pour certains produits comme l'habillement et les bijoux, les soldes s'améliorent sur les dix dernières années. Le positionnement sur le haut de gamme et les produits du luxe, pour lesquels la demande italienne est dynamique, permet même à la France de gagner des parts de marché (graphe 4).

Ainsi pour les bijoux, la France, deuxième fournisseur après la Suisse, gagne près de 10 points de parts de marché en dix ans. Cependant, les bijoux représentent seulement 1 % des exportations françaises vers l'Italie. Les ventes de cuirs et chaussures de la France vers l'Italie progressent de 12 % par an en moyenne, soit le triple de la croissance de la demande italienne, générant un gain de parts de marché au détriment des NEM qui demeurent cependant les premiers fournisseurs de l'Italie. De même, la France renforce légèrement ses positions dans l'habillement haut de gamme, alors que la Chine et le Bangladesh s'imposent sur les autres segments du marché du textile.

Graph.4 : Croissance des importations de l'Italie et variations des parts de marché de la France en Italie (en %)



Grille de lecture : Entre 2003 et 2013, les importations de bijoux par l'Italie progressent de 10% par an en moyenne. Au cours de la même période, la France gagne 10 points de parts de marché sur ce produit en Italie. La surface des disques est proportionnelle au poids des exportations de la France vers l'Italie en 2013.

Source : Base Chelem (CEPII)

Montée de la concurrence européenne et des pays émergents

En 2013, la France se maintient au deuxième rang des fournisseurs de l'Italie avec 10,4 % de parts de marché hors énergie (derrière l'Allemagne avec 19,1%). Faut de se positionner sur les segments les plus dynamiques de la demande italienne, elle perd néanmoins des parts de marché sur les dix dernières années (-1,8 point). C'est aussi le cas de la plupart des pays européens, notamment de l'Allemagne et du Royaume-Uni (graphe 5).

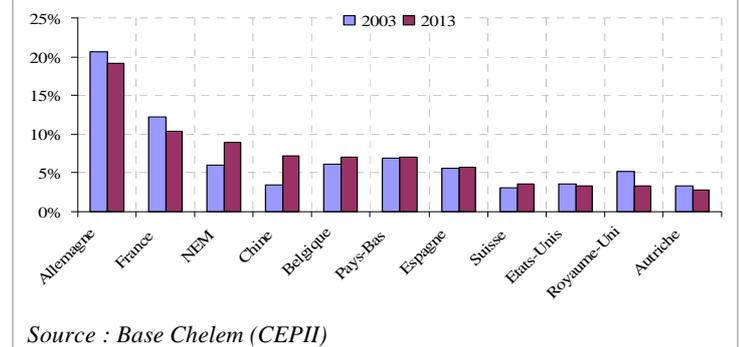
La Chine est la grande bénéficiaire du recul des positions européennes. Ses parts de marché sont en forte hausse pour les produits électroniques, l'habillement, les cuirs et chaussures et dans une moindre mesure pour les équipements automobiles et la chimie de base. Celles des nouveaux Etats membres (notamment la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie) progressent également, particulièrement pour les céréales, les véhicules, les équipements automobiles et les produits électroniques.

Par produit, le recul des positions françaises se concentre dans ses traditionnels points forts tels que la pharmacie, les produits de toilette et les céréales. Il est particulièrement net pour les exportations de produits pharmaceutiques qui ne profitent pas du dynamisme de la demande italienne (+8,5 % par an). La France reste le quatrième fournisseur italien (derrière la Belgique, la Suisse et l'Allemagne), mais perd des parts de marché au profit de la Belgique. La chimie connaît un phénomène identique, mais de moindre ampleur, au bénéfice des Pays-Bas.

De même, si la France demeure de loin le premier pourvoyeur italien de céréales avec 24 % de parts de marché, elle perd 15 points de parts de marché en dix ans, au profit de la Hongrie et de l'Ukraine qui sont les deuxième et troisième fournisseurs de l'Italie. En revanche, pour les viandes et poissons, la France qui était le deuxième fournisseur en 2003 est reléguée au quatrième rang en 2013, derrière l'Espagne, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elle perd des parts de marché, au bénéfice de la Pologne (classée sixième) et de l'Espagne.

Pour les produits de toilette, l'Allemagne ravit la première place à la France, qui cède des parts de marché au profit de l'Espagne. Par ailleurs les exportations françaises d'équipements automobiles subissent la concurrence des pays émergents. Ainsi, la France bien que se maintenant au deuxième rang des fournisseurs derrière l'Allemagne, voit chuter ses parts de marché, au profit de la Chine, de la Pologne et de la Roumanie.

Graph.5 : Parts de marché hors énergie des principaux pays fournisseurs de l'Italie (2003 et 2013)



Source : Base Chelem (CEPII)

Méthodologie et sources

Cette étude s'appuie sur les données douanières françaises et les indicateurs issus de la base de données du CEPII. La notion de technologie est celle retenue par Eurostat et l'OCDE, qui classent les secteurs en fonction de leur intensité technologique. La haute technologie regroupe ainsi l'aérospatial, la pharmacie, le matériel informatique, les télécommunications, ainsi que les instruments médicaux et de précision optique. A l'opposé, les biens traditionnels sont classés en faible technologie : produits agricoles et agroalimentaires, textile-habillement, bois, papier et carton.